

# **ORGANISATION D'UN RESEAU DE DEMONSTRATION ET DE VULGARISATION DES DIFFERENTS MODES DE MISE EN VALEUR D'UN MASSIF FORESTIER MEDITERRANEEN - LES BASSES-CEVENNES A PIN MARITIME -**

## **Le Centre régional de la propriété forestière**

Le CRPF, établissement public national à caractère administratif, a compétence pour développer et orienter la production des bois et des forêts privés ; en outre il participe à l'aménagement rural.

Pour répondre à la demande des propriétaires d'espaces méditerranéens, pas toujours valorisables uniquement avec la production de bois, le CRPF a développé des modèles de sylviculture prenant en compte les demandes environnementales et la diversification des produits et services forestiers. Les progrès techniques et la connaissance des divers produits et services de la forêt sont mis à disposition des propriétaires.

## **Identification du site pilote**

Plusieurs parcelles de démonstration sont inscrites dans le site pilote de la région naturelle des basses Cévennes à pin maritime. Celle-ci est située au nord du département du Gard, en limite de la Lozère et de l'Ardèche.

Pour la plupart, il s'agit de parcelles expérimentales, ayant vocation de démonstration, plus ou moins élaborées, et qui nécessitent des entretiens, un suivi continu et une communication à tous les propriétaires. De nouveaux sites seront à inclure pour améliorer le réseau de références. Il s'agit pour la plupart :

De plantations de parcelles à valeur paysagère et productrices de bois rares dans le département (6 parcelles).

De plantations à vocation mellifères (productrices de nectar ou de pollen) et paysagères (3 parcelles).

De parcelles associant une gestion pastorale avec une gestion d'arbres précieux, le plus souvent feuillus, issus de plantation ou d'accrus naturels (4 parcelles).

De parcelles boisées en pin mycorhizés pour la production de lactaires délicieux ou sanguins (3 parcelles).

## **Diagnostic de la région**

Deux caractéristiques principales de cette région sont inscrites dans son nom : l'altitude relativement basse, entre 150 et 950 mètres, et la dominance du pin maritime.

Elle est constituée de trois vallées orientées perpendiculairement à la faille des Cévennes. Cette région constitue un secteur de transition entre les garrigues et les montagnes des Hautes Cévennes.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la population cévenole est à son apogée. La châtaigne constitue la base de l'alimentation humaine et animale. La population rurale, qui vit en autarcie, pratique la polyculture. L'élevage transhumant des brebis est développé, et la forêt est exploitée pour les besoins domestiques. A la fin de ce 19<sup>e</sup> siècle, les activités rurales traditionnelles sont en crise, et c'est le développement des mines de charbon qui apporte une activité nouvelle. L'introduction du pin maritime pour la production d'étais de mines change complètement le paysage.

Plus récemment, le déclin de l'agriculture et l'abandon des mines a provoqué l'envahissement de l'espace par le pin maritime qui se régénère très bien, mais a peu de valeur ici, et les risques d'incendies sont très élevés (en 1985, 4500 ha sont parcourus par le feu).

Le climat est de type méditerranéen ; hiver doux, avec une température moyenne de 13°C et 5°C pour le mois le plus froid, et un été chaud et sec, où les précipitations d'été représentent 10 à 15% du total. L'essentiel des précipitations estivales est fourni par des orages violents qui profitent peu à la végétation, l'eau ruisselant sur les reliefs pentus.

On trouve différents types de substrat, les roches les plus fréquentes étant les schistes des Cévennes, des schistes et grès du houiller à l'origine de l'exploitation minière, et des calcaires à l'est de la région.

On trouve deux étages de végétation : le mésoméditerranéen, habituellement caractérisé par la prépondérance du chêne vert, et le supraméditerranéen, caractérisé par la prépondérance du chêne pubescent, souvent remplacé ici par le châtaignier.

En dehors du pin maritime, introduit artificiellement pour les mines, on note la présence de peuplements reliques de pin de Salzmann.

Sur cette région qui couvre 53000 ha, la forêt occupe 73% de l'espace, et elle a progressé de 11% sur les dix dernières années. Le pin maritime occupe 47% et le châtaignier 21% des surfaces boisées, le reste se répartissant entre le chêne vert, le chêne pubescent, le pin laricio et diverses autres essences. Les peuplements de pin maritime sont à l'abandon depuis la fermeture des mines, ainsi que les châtaigneraies, initialement fruitières, et qui ont donné des taillis de mauvaise qualité. Il y a donc nécessité de trouver de nouvelles formes de mise en valeur de cette forêt qui ne procure plus de revenus et d'activités suffisants pour faire vivre ce pays.

## **Caractéristiques des parcelles de démonstration**

Les parcelles ont été choisies pour leur représentativité d'une technique possible de mise en valeur d'un espace à l'abandon, qui sans exclure la production de bois, a un deuxième objectif susceptible d'apporter des revenus à moyen terme aux propriétaires locaux.

Chaque site est constitué de parcelles de 0,5 à 1 ha, en général facilement accessible pour permettre une visite facile, et bien situé dans le paysage.

## **Objectif des expériences-démonstrations**

On se fixe pour objectif de compléter notre réseau de parcelles pour avoir une bonne représentativité des différentes situations rencontrées sur la région.

Ce réseau, pour être démonstratif, doit ensuite être entretenu, et surtout suivi, mesuré et analysé pour pouvoir être utilisé en vue d'élaborer des propositions validées de mise en valeur.

Le troisième temps consiste en la vulgarisation des résultats obtenus, d'une part par la rédaction de documents synthétiques et leur diffusion, et par la visite des parcelles au cours de journées sur le terrain, où tous les propriétaires sont invités à participer.

La coopération avec les autres sites du réseau interrégional, doit nous permettre d'une part de proposer de nouvelles formes de mise en valeur découvertes au cours des visites à l'extérieur, et d'autre part de valider les résultats obtenus sur nos parcelles. L'échange sur les modes de vulgarisation pratiqués par chaque partenaire doit nous permettre d'améliorer notre efficacité et d'obtenir un meilleur résultat sur le territoire.

*Cette région connaît aujourd'hui une reconversion difficile, et une pluri-activité liée à l'espace forestier se développe. Les parcelles pilotes ont pour vocation d'expérimenter et de vulgariser toutes les formes de mise en valeur multifonctionnelles de l'espace forestier, pour redonner une valeur à ces espaces ruraux en déprise.*

## **Plan de travail, calendrier des actions**

L'organisation du travail se déduit directement des objectifs vus ci-dessus, et peut se décomposer en trois phases principales, chacune d'elle pouvant se superposer dans le temps.

1 – Complément du réseau de parcelles, pour couvrir le maximum de situations possible et introduire de nouvelles techniques de mises en valeur, en particulier en profitant de l'expérience des autres partenaires.

2 – Le deuxième temps, qui en fait s'étale sur la totalité de la période, consistera à l'entretien, le suivi, la prise de mesure et l'analyse des résultats obtenus sur chaque parcelle pilote. L'entretien et le suivi sont nécessaires chaque année. Les mesures peuvent s'espacer, pour la plupart des sites, tous les deux ans, et l'analyse synthétique des résultats s'effectue en fonction de la réussite de chacun d'eux. Plusieurs parcelles ont déjà plusieurs années de mise en place, et pour la moitié d'entre elles une

première analyse peut déjà s'effectuer. La moitié des parcelles restantes pourront s'analyser au cours de la période considérée.

3 – Le troisième temps consiste en la valorisation et la vulgarisation des résultats obtenus. Une fiche sera élaborée sur chaque site pilote, et l'ensemble, regroupé dans une pochette de présentation générale, sera largement diffusé à tous les propriétaires de la région ainsi qu'aux services concernés. On pourra organiser des journées de vulgarisation dès la deuxième année du programme, en s'appuyant sur les premières parcelles existantes qui auront fait l'objet des premières synthèses.

### **Contrepartie apportée par le Centre régional de la propriété forestière**

Les travaux de mise en place des nouvelles parcelles ainsi que les entretiens et les publications seront effectués par des entreprises qui émettront des factures.

Le travail intellectuel sera effectué par des chargés d'étude et les agents statutaires du CRPF. La contrepartie apportée par le CRPF se fera par la mise à disposition de ces agents statutaires, qui représente environ 50% des coûts totaux.

### **Répartition des montants selon les coûts éligibles**

Cf. Fiche jointe